

## **DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2013**

### **Objet : FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

Membres élus présents : MM BAILLY – BALAGUER – BENEDIT – CAUCHOIS – CAUQUY – DRHOVIN – FALCONNIER – FONTENAT – FRATTA – GINOT – GIREAU – GROSSAT – JOSEPH – LUGAND – MARMILLON – MASCIOTRA – MONNET – PERRAUT – PHILIBERT – PIERROT – MME PRADEL – MM REY – TOURNIER-BILLON – VERNE

#### *Intervention du Président BAILLY*

Depuis 2003, la Chambre a décidé un nouveau mode de soutien à ses actions d'enseignement et de formation avec la mise en place d'un fonds d'intervention pour le soutien aux actions présentant un intérêt pour le bassin de BOURG-EN-BRESSE et le département de l'Ain.

Ce fonds est doté conjointement par la Chambre et le Conseil Général de l'Ain. En 2013, ce fonds est doté à parts égales de 160 000 €.

Les demandes de financement formulées par les organismes sont examinées par un comité de pilotage composé de deux conseillers généraux et de deux membres de la Chambre appuyés à titre consultatif par des agents de la Chambre et du Conseil Général de l'Ain.

Le comité de pilotage du 4 juin 2013 a proposé d'allouer les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Total</b>	<b>CCI Ain</b>	<b>CG 01</b>
CECOF CAP BEP Boucherie	<b>30 000 €</b>	15 000 €	15 000 €
ECAM ingénieurs bois	<b>40 000 €</b>	20 000 €	20 000 €
MFR CORMARANCHE ingénieurs bois	<b>4 688 €</b>	2 344 €	2 344 €
LP du BUGHEY bac pro TFCA	<b>806 €</b>	403 €	403 €
LP CHARPAK bac pro maintenance matériels	<b>6 000 €</b>	3 000 €	3 000 €
<b>Total</b>	<b>81 494 €</b>	<b>40 747 €</b>	<b>40 747 €</b>

Ces subventions feront l'objet d'une convention de financement précisant les engagements réciproques et notamment la période de réalisation des dépenses comprise entre la date de notification de la subvention et le 31 décembre de l'année suivante.

Il vous est demandé :

- de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces subventions,
- de donner tous les pouvoirs à votre Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

#### **L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly,**

- **délibère favorablement sur l'attribution des subventions dans les conditions exposées**
- **et donne tous les pouvoirs au Président pour signer les conventions de financement correspondantes**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus ..... 36
- Nombre de Membres en exercice ..... 36
- Nombre de Membres présents ..... 24
- Nombre de voix pour ..... 24
- Nombre de voix contre ..... 0
- Nombre d'abstentions ..... 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT  
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY  
Président